

Utilisation pédagogique de l'exposition la laïcité en questions

Mélanie Weyl, collège Fauqueux, Beauvais et Anne Sophie Palfray, collège Havez, Creil

Visite de l'exposition

▶ 15 minutes

1) Les valeurs de la République : tous concernés

- Présence dans tous les programmes et pas uniquement histoire-géo et EMC.
- Présence dans tous les parcours mais aussi dans EMI, HDA...

2) Parcours citoyen

- Toutes les propositions faites ici peuvent (doivent?) être intégrées au parcours citoyen.
- Nécessité de réfléchir à un parcours citoyenneté trans et pluridisciplinaire.

Proposition de parcours citoyen par Aurélien Royer, collège Marie de Luxembourg à La Fère.

Collège Marie de Luxembourg – LA FERRE

EMC Cycle 4

Programme d'Education Morale et Civique (EMC) de la 5^{ème} à la 3^{ème} (A chaque séquence, tu peux gagner une case de ton « Parcours Citoyen » et, à la sortie du collège, ton diplôme devra être complet).

		Thèmes abordés
Séquences 5 ^{ème}	1 (P)	Election des délégués de classe / conserver sa carte électorale / participer au Conseil d'élèves.
	2 (A)	Lutter contre le harcèlement à l'école.
	3 (R)	Lutter contre le racisme et les discriminations.
	4 (C)	Semaine de la presse : l'égalité entre filles et garçons.
	5 (O)	S'engager dans un projet solidaire : la Course Contre la Faim.

Séquences 4 ^{ème}	1 (U)	Election des délégués de classe / conserver sa carte électorale / participer au Conseil d'élèves.
	2 (R)	Histoire de la laïcité et son application au quotidien.
	3 (S)	Visite d'un tribunal : le droit, la loi et la justice.
	4 (C)	Semaine de la presse : avantages et dangers d'Internet.
	5 (I)	S'engager dans un projet solidaire : la vie d'une entreprise (stage d'observation).

Séquences 3 ^{ème}	1 (T)	Election des délégués de classe / Symboles et valeurs de la République.
	2 (O)	Faire une loi / Le fonctionnement de la démocratie.
	3 (Y)	Bénévole de la LDH : les droits de l'Homme en France et dans le monde.
	4 (E)	Semaine de la presse : les combats passés et actuels pour le droit de vote.
	5 (N)	L'engagement du citoyen dans la Défense nationale.

EMC Cycle 4

P	A	R	C	O	U	R	S
5 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}				

C	I	T	O	Y	E	N
4 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}				



Collège Marie de Luxembourg
02800 LA FERRE

académie
Amiens



Pastilles à distribuer aux élèves qui valident les différentes étapes de l'EMC :

P	A	R	C	O	U	R	S
5 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}				

C	I	T	O	Y	E	N
4 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}				

3) La journée de la laïcité

- ▶ 9 décembre
- ▶ Ressources pour aider à la mise en œuvre :

- Fiches ressources :

<http://eduscol.education.fr/cid96047/outils-pedagogiques-pour-le-9-decembre-2015-110e-anniversaire-de-la-loi-de-1905.html>

- Vidéos :

<http://www.education.gouv.fr/cid95865/la-laicite-a-l-ecole.html>

<http://education.francetv.fr/matiere/education-civique/premiere/video/la-laicite>



éduscol

Informer et accompagner les professionnels de l'éducation

Entrez votre recherche ici

OK



Accueil du portail > Vie des écoles et des établissements > Citoyenneté > Laïcité : principe et pédagogie

■ Laïcité : principe et pédagogie

DANS CE DOSSIER

ACCUEIL DU DOSSIER

- ▶ Outils pédagogiques pour le 9 décembre 2015 : 110e anniversaire de la loi de 1905
- ▶ Enseignement laïque des faits religieux
- ▶ Liste des référents laïcité
- ▶ Charte de la laïcité à l'École
- ▶ Laïcité, enseignements, vérité

RESSOURCES

- ▶ Textes de référence
- ▶ Ressources sur la laïcité
- ▶ Ressources sur le fait religieux

EN SAVOIR PLUS

- ▶ Socle commun
- ▶ Enseignement moral et civique
- ▶ Fonctionnement des établissements scolaires
- ▶ Comité d'éducation à la santé et

Outils pédagogiques pour le 9 décembre 2015 : 110e anniversaire de la loi de 1905

Imprimer

Quatre fiches ressources pour le cycle 2, le cycle 3, le collège et le lycée pour travailler avec les élèves sur l'anniversaire de la loi de 1905.

- ▶ 110ème anniversaire de la loi de 1905
- ▶ Ressources nationales et académiques sur la Charte de la laïcité
- ▶ Actions académiques

110ème anniversaire de la loi de 1905

Depuis la loi Ferry de 1882 et la loi Goblet de 1886, la laïcité est un socle historique de l'égalité entre les élèves à l'école. Ce principe instaure les bases fondamentales de liberté et de tolérance sur lesquelles notre République s'est construite. Ainsi, la commémoration du 110ème anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 entend être un moment qui permette à chacun d'échanger sur ce principe pour le comprendre, se l'approprier et le célébrer comme pilier de la fraternité en France. Ce moment participe d'une pédagogie de la laïcité propice à faire adhérer les élèves à ce principe majeur de la république.

Ressources du cycle 2 au lycée

- ▶ [Fiche ressource sur la loi de 1905 au cycle 2 \(CP et CE1\)](#)
- ▶ [Fiche ressource sur la loi de 1905 au cycle 3 \(CE2, CM1 et CM2\)](#)
- ▶ [Fiche ressource sur la loi de 1905 au collège](#)
- ▶ [Fiche ressource sur la loi de 1905 au lycée](#)

Les ressources d'accompagnement du 110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 portant séparation des Églises et de l'État, proposent des pistes pour la mise en œuvre de séances en classe. Dédiés à une pédagogie de la laïcité et pensés en lien avec les programmes

OBSERVATOIRE DE LA LAÏCITÉ

L'Observatoire assiste le Gouvernement dans son action visant au respect du principe de laïcité en France.

▶ Visitez le site

4) La charte de la laïcité

- Professeur principal ?
- Affichage en grandes pompes ?
- Outils

http://cache.media.edusc.ol.education.fr/file/Actu_2015/06/4/Laicite_Outils_College_507064.pdf

110^e anniversaire de la loi de 1905

OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR LE 9 DÉCEMBRE 2015

COLLÈGE



CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

- 1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
- 2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
- 3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
- 4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.
- 5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

- 6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
- 7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.
- 8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
- 9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
- 11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
- 12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
- 13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
- 14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.
- 15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants

jour lectu

La France est une république laïque

- 1 La France considère tous ses habitants de la même façon, où qu'ils vivent sur son territoire. Elle respecte ce à quoi ils croient, leurs idées et leurs religions.
- 2 La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.
- 3 En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.
- 4 La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.
- 5 Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.

L'école est laïque

- 6 L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.
- 7 À l'école, tu étudies les mêmes matières que tous les élèves de France. Partager les mêmes connaissances est important pour se comprendre et vivre dans le même pays.
- 8 À l'école, tu as le droit de dire ce que tu penses, à condition de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.
- 9 À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.
- 10 Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la République. Ils les respectent eux-mêmes, te les enseignent et en parlent à tes parents.
- 11 À l'école, personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.
- 12 Tu es tout compris ? Alors à toi de respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !
- 13 Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.
- 14 Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.

Charte de la laïcité



5) Proposition de séance par Mélanie Weyl, collège Fauqueux, Beauvais

1^{ère} étape :

- Commentaire de l'œuvre de Street art réalisée après le vendredi 13 novembre 2015.
- 1^{ère} ébauche d'une définition de la laïcité.



Une riposte à coup de bombes de peinture. A la suite des attentats survenus à Paris le vendredi 13 novembre 2015, les graffeurs ripostent sur les murs, les trains ou les panneaux de Paris et d'ailleurs. Les street-artistes se sont mobilisés autour du hashtag #SprayForParis, apparu sur Twitter et Instagram immédiatement après les attaques meurtrières.

Proposition de séance par Mélanie Weyl, collège Fauqueux, Beauvais

2^{ème} étape :

- Constituer des groupes de 2/3 élèves.
- Chronomètre en main, 2 minutes par panneau, les panneaux tournent de groupe en groupe afin de répondre aux QCM.
- Correction commune au bout de 20 minutes environ.

QCM : la laïcité en question.

La laïcité ennemie des religions ?

1. *Sous la monarchie absolue, le roi tenait son pouvoir :*

- De l'empereur
- Du pape
- De Dieu

2. *La loi de séparation des Eglises et de l'Etat garantit*

- La liberté de penser
- La liberté des cultes
- Un traitement égal de toute religion

Des limites à la liberté d'expression ?

3. *Le racisme, l'injure, la calomnie sont :*

- Des préjugés
- Des opinions
- Des comportements réprimés par la loi

4. *La loi du 29 juillet 1881 garantit :*

- La liberté de culte
- La liberté de la presse
- La liberté d'expression

5. *Quel constat peut-on faire face aux réseaux sociaux ?*

- Une diffusion massive de l'information
- Une perte de monopole de l'information par les journalistes.
- De nouvelles responsabilités pour chacun

6. *Quelle liberté Delacroix et Plantu ont-ils représenté ?*

- La liberté de culte
- La liberté de la presse
- La liberté d'expression

Peut-on rire de tout ?

7. *Peut-on rire :*

- Du physique des gens
- Des pauvres
- Des vieux

- Des politiques
- De soi-même
- Du malheur des autres
- Des riches
- Des jeunes
- Des blondes
- De dieu

8. *Peut-on dessiner Mohammed en France ?*

- Oui
- Non

Pourquoi interdire les signes ostensibles

d'appartenance religieuse dans l'école publique?

9. *L'uniforme était le moyen :*

- Effacer les signes d'appartenance religieuse
- Effacer les signes d'appartenance sociale
- Montrer les signes d'appartenance sociale

10. *Jules Ferry rend l'école gratuite, obligatoire et laïque en :*

- 1881-1882
- 1882-1883
- 1883-1884

Jusqu'à où respecter les différences ?

11. on peut interdire des comportements en vertu des :

- Des droits de l'homme
- L'égalité homme/femme
- Droits de l'enfant

11. Que permet la loi de 1905 doit permettre :

-
-
-
-

Peut-on tout tolérer ?

12. Quel auteur a défendu la tolérance religieuse ?

- Rousseau
- Voltaire

Diderot

13. Toutes les idées peuvent-elles être affichées ?

- Oui
- Non

Une culture commune ?

14. Pourquoi partage-t-on une culture commune ?

-
-
-
-

Tuer au nom de Dieu ?

15. Quel est l'objectif de la république laïque ?

-
-
-
-

La laïcité principe universel ?

16. Sur quels continents trouve-t-on des religions d'Etat ?

-
-
-
-

17. La Turquie est un Etat laïc :

- Oui
- Non

18. Les Etats Unis est un Etat laïc :

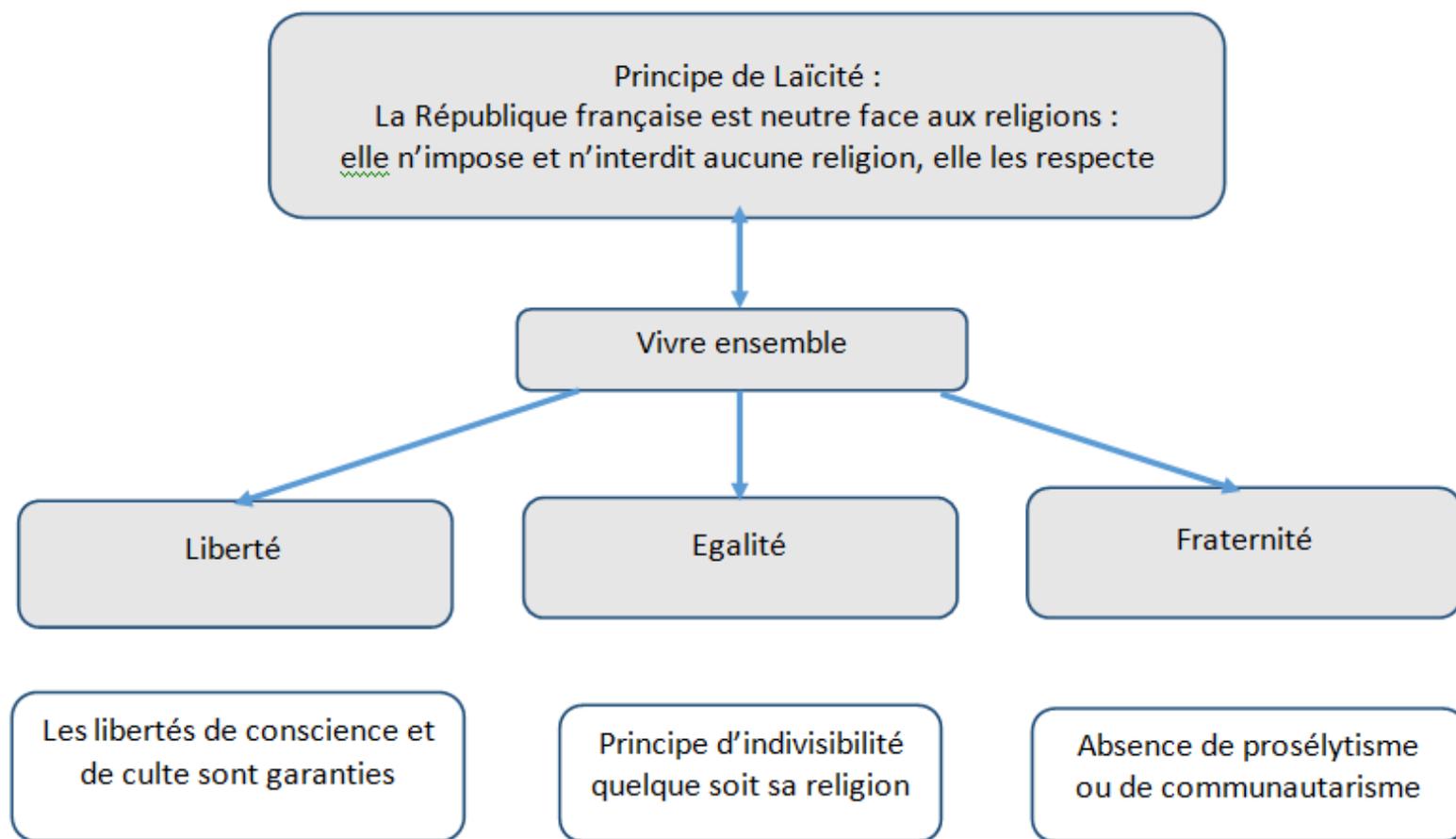
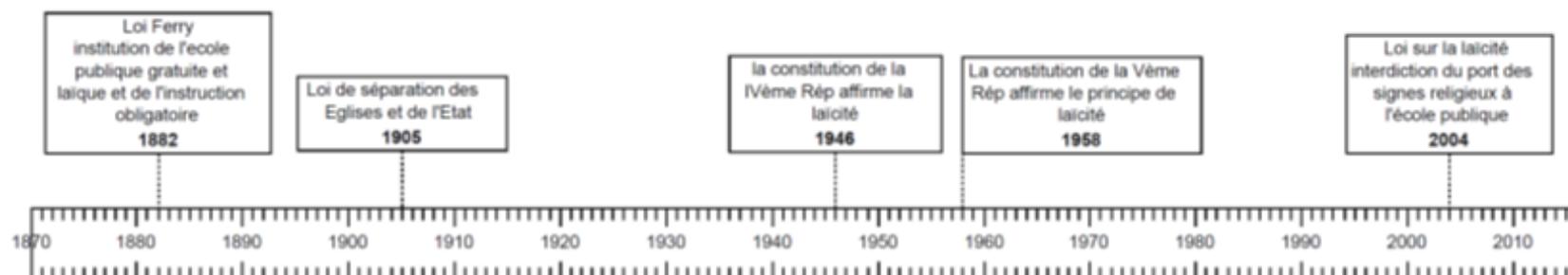
- Oui
- Non

Proposition de séance par Mélanie Weyl, collège Fauqueux, Beauvais

3^{ème} étape :

- Distribution et commentaire de la fiche synoptique.

Fiche synoptique : Les principes de la laïcité



6) Proposition de séances par Anne Sophie Palfray, collège Havez, Creil

- ▶ Utiliser seulement quelques panneaux en fonction de l'objectif poursuivi.
- ▶ Les panneaux servent de lanceur à deux types d'activités :
 - 1) **Débat réglé** tel qu'il est pratiqué dans les nouveaux programmes d'EMC.
 - 2) **Réflexion** : cadre des heures de vie de classe, CESC, AP...
- ▶ Activités enrichies par la cointervention des enseignants notamment : Français / Documentalistes / Hist-géo ...

**LE
DEBAT
REGLE**

**Objectifs
d'apprentissage**

Intellectuels

*aboutir à une réponse
commune*

*dépasser la simple défense d'idées
reçues ou l'acquisition passive de savoirs
au profit de leur mobilisation en situation.*

Civiques

*prendre en compte la
pensée d'autrui*

*apporter une réponse commune à la
question initiale (identification et prise en
compte de l'intérêt général).*

Pratiques

*apprendre à utiliser les
outils langagiers et de
communication*

Capacités mises en jeu de l'élève

savoir présenter en public une question, un sujet, un thème

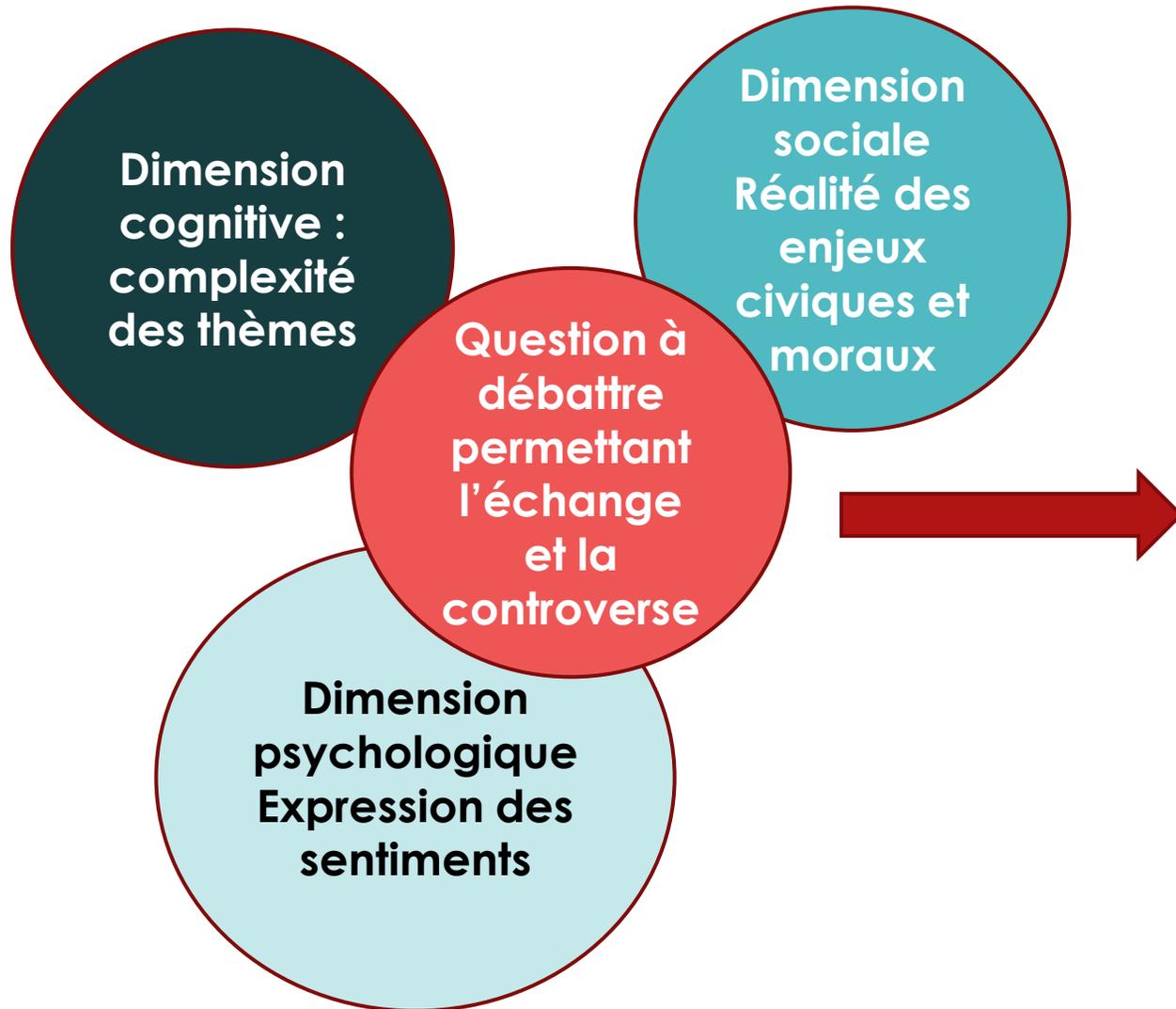
savoir intervenir, comprendre ce qui est dit par les autres

retenir ce qui est dit par chaque intervenant

apporter une critique constructive

savoir respecter les règles du débat.

Choix de la question initiale et lancement du travail



choix dans une liste
pré-établie

émergence à partir d'un document d'accroche, de représentations, d'une recherche thématique large permettant d'identifier une question controversée, d'une expérience commune des élèves, d'un fait de vie scolaire ou d'actualité

Question suscitée à la suite d'un premier débat « libre »

En 6ème

Pourquoi interdire les signes ostensibles d'appartenance religieuse dans l'école publique ?



Jules Ferry
Promulgués en 1881-1882, les lois de Jules Ferry ont rendu l'école gratuite, l'instruction obligatoire et l'enseignement public laïque. Inscrite dans le Code de l'éducation, la loi française sur les signes religieux dans les écoles publiques a été votée en 2004 : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. » Doivent ainsi être retirés à la porte de l'école publique, notamment, kippa, grande croix, voile...

› La rentrée des classes (école Simon Bolívar), 1932

L'école de la République veut former des esprits libres, capables de se forger leur propre opinion. Le militantisme religieux ou politique et la publicité doivent rester à la porte de l'école. « Il ne s'agit pas de soumettre chaque génération aux opinions comme aux volontés de celle qui la précède, mais de les éclairer de plus en plus afin que chacune devienne de plus en plus digne de se gouverner par sa propre raison. » Condorcet (1743-1794).

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE
La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1 La République est laïque.

4 La laïcité permet l'exercice de la liberté de chacun avec l'équité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet de la liberté d'expression dans la limite de la loi et de la Constitution républicaine.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves les sens et les valeurs de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Sa mission d'application de la charte scolaire revient de porter la présence et l'importance des principes de laïcité devant les parents d'élèves.

Débats :

- La Laïcité, un frein aux libertés individuelles ?
- L'uniforme, une solution pour éviter les discriminations ?

En 6ème
5ème

La laïcité, ennemie des religions ?

La séparation des Églises et de l'État
Cette loi est l'aboutissement du processus démocratique de la République française visant à réduire l'influence de l'Église catholique sur le pouvoir et la société. Protestants et juifs acceptent alors sans heurts cette séparation, se félicitant d'être traités sur un pied d'égalité avec les catholiques. L'Église se réconcilie avec la République à la suite de l'union nationale qui s'est créée lors de la Première Guerre mondiale. Cette loi abolit l'accord qui avait été conclu entre Napoléon I^{er} et le pape (Concordat de 1801).
> *Loi de séparation des Églises et de l'État*, p. 1, 1905



La France est une démocratie laïque depuis décembre 1905. Comme le disait Victor Hugo : « Je veux l'Église chez elle, et l'État chez lui. » L'État laïque garantit la liberté de penser et la liberté des cultes dans le respect des lois, veillant à la cohabitation harmonieuse de ceux qui croient quelle que soit leur croyance et de ceux qui ne croient pas. N'étant soumis à aucune religion, arbitre impartial, l'État ne se mêle pas des affaires internes des religions.

La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui sera le jour de la promulgation de la présente loi, seront supprimés des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes, sauf les dépenses inscrites aux budgets des services d'assistance, de secours, de bienfaisance, de services d'assistance sociale et de cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et hôpitaux d'aliénés.

L'État garant de la liberté de culte
4 700 policiers et gendarmes ont été déployés devant les lieux de culte après l'attentat de l'Hyper Cacher et de nombreux actes anti-musulmans.
> *Présence des forces de police devant la Grande Mosquée de Paris*, 9 janvier 2015



Quand le roi tenait son pouvoir de Dieu
Pendant des siècles, la France a été un royaume fondé sur la religion catholique qui tisse le lien social entre les sujets. Le roi, sacré, tient son pouvoir de Dieu, contrairement à l'empereur qui le tient du pape. Avec la Révolution française, le pouvoir émane de la volonté du peuple.
> *Sacre de Charles VI à Reims en 1380, Grandes Chroniques de France*, enluminées par Jean Fouquet, vers 1455-1460

Débats :

- La laïcité permet-elle d'avoir davantage de liberté ?
- La laïcité, un frein à la liberté ?

En 5ème
4ème

La Sicile, carrefour des cultures en Méditerranée au temps des Croisades au XII^e siècle
Au carrefour des trois mondes, normand, arabe et byzantin, le royaume de Sicile, fondé en 1130 par Roger II, prince normand, est l'exemple de l'interpénétration des cultures sous le signe de la tolérance. Chacun pratique librement son culte. À la cour, on parle l'arabe autant que le français mais aussi le latin et le grec.
• Al-Idrîsî, *Livre de Roger* (vue de la Sicile), c. 1300



Interpréter
L'écriture naît il y a 5 000 ans en Égypte et en Mésopotamie, plus tard en Chine et gagne toutes les cultures. L'écriture nous permet de garder la mémoire, de capitaliser nos connaissances et de communiquer par delà le temps et l'espace. Le papyrus Priase est l'un des plus anciens manuscrits littéraires de l'Égypte ancienne.
• Papyrus Priase, *Enseignement de Ptahhotep*, 529-596

Le jeu d'échecs
C'est en Inde, au VI^e siècle, que l'ancêtre des échecs est inventé. À la fin du VI^e siècle, une ambassade indienne introduit le jeu en Perse. En conquérant la Perse en 642, les Arabes en étendent la pratique au fur et à mesure de leurs conquêtes. Le jeu parvient dans l'Espagne musulmane pour atteindre l'Occident chrétien à la fin du X^e siècle, tandis que les caravanes l'ont déjà porté jusqu'en Chine et au Japon.
• Enfants jouant aux échecs dans la cour du musée de Cluny, Paris, 21 août 2013

Partager une culture commune ?

L'accès à une culture commune est possible, parce que, si chaque peuple a son histoire, l'humanité partage des mythes et récits fondateurs, une aventure de l'écriture et de la connaissance, une expérience de l'autre à travers les voyages, les échanges, l'art et la littérature.

Débat :

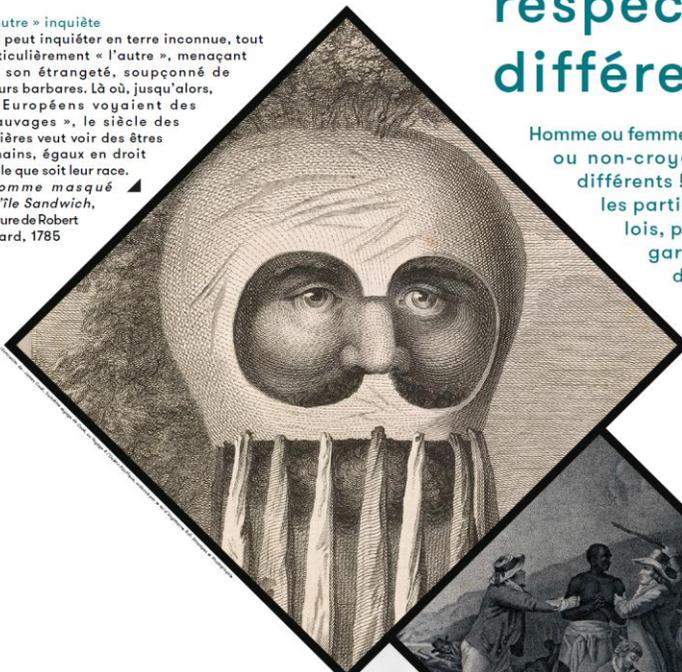
- Adopter une autre culture signifie-t-il perdre la sienne ?

Réflexion :

- Qu'est-ce qui constitue ma culture ?
- Existe-t-il une culture commune à l'humanité ?

En 5ème
4ème

« l'autre » inquiète
Tout peut inquiéter en terre inconnue, tout particulièrement « l'autre », menaçant par son étrangeté, soupçonné de mœurs barbares. Là où, jusqu'alors, les Européens voyaient des « sauvages », le siècle des Lumières veut voir des êtres humains, égaux en droit quelle que soit leur race.
› *Homme masqué de l'île Sandwich*, gravure de Robert Bénard, 1785



Jusqu'où respecter les différences ?

Homme ou femme, enfant ou adulte, croyant ou non-croyant, nous sommes tous différents ! Mais jusqu'où respecter les particularités de chacun ? Les lois, par exemple celle de 1905, garantissent le respect des différences. Mais elles définissent aussi des règles communes qui doivent permettre aux individus de vivre ensemble.

État et culte
La loi de 1905 fait obligation aux communes de garantir la liberté d'exercice des cultes sur leur territoire. La Grande Mosquée de Paris a été ouverte en 1926 avec l'aide exceptionnelle de l'État pour marquer la reconnaissance de la nation aux soldats de confession musulmane, engagés dans la Première Guerre mondiale.
› Pose de la première pierre de la Grande Mosquée de Paris, 1922



Autres temps, autres mœurs ?

► Polygamie, excisions, mariages forcés, travail des enfants, esclavage... Des comportements admis dans certaines sociétés ou en France à certaines époques sont interdits en vertu de la priorité donnée aux droits de l'homme, à l'égalité entre hommes et femmes, aux droits de l'enfant.
› *Traite des nègres*, d'après la peinture de G. Morland, gravure de la citoyenne Rollet, 1794



Débat :
- Peut-on être différents mais égaux ?

Réflexion :
- Qu'est-ce qui me différencie ?
- Comment puis-je me définir ?

En 4ème

Des limites à la liberté d'expression ?

La liberté de penser, de s'exprimer et de publier est une conquête démocratique récente. Toutefois le racisme, l'injure ou la calomnie ne sont pas des opinions mais des comportements réprimés par la loi. Les journalistes y sont attentifs. À une époque où chacun peut publier sur Internet, il importe de s'interroger sur l'usage de cette liberté.



Anastasia, symbole de la censure

Jusqu'en 1870, les journaux illustrés, satiriques ou non, « ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministère de la Police à Paris, ou des préfets dans les départements ». L'arrivée des républicains au pouvoir, en 1876, permet le vote par le parlement de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, toujours en vigueur.
► André Gill, *Madame Anastasia*, dessin pour la une du journal *L'Eclipse*, n° 299, 19 juillet 1874



La Liberté guidant le peuple
Le combat pour la liberté d'expression reste d'actualité, comme en témoigne la manifestation organisée suite aux attentats contre le journal *Charlie Hebdo* dont Plantu rend compte en s'inspirant d'un tableau d'Eugène Delacroix peint après la Révolution de 1830. La Liberté guidant le peuple engage la foule à se munir de crayons pour sauver la liberté d'expression.
► Plantu, dessin paru à la une du *Monde*, 10 janvier 2015



« Tous journalistes ? »

Cette une de *Libération* est un des premiers signes de prise de conscience de la perte du monopole de l'information détenu jusqu'alors par les journalistes. Le développement des réseaux sociaux permet désormais la diffusion massive. Chacun est confronté à de nouvelles responsabilités.

► Une de *Libération*, n° 7552, avec une photographie de Rob Griffith (AP), 20-21 août 2005

Débats :
- Peut-on tout dire ?
- Doit-on contrôler l'information / internet ?

- Semaine de la presse.
- EMI.

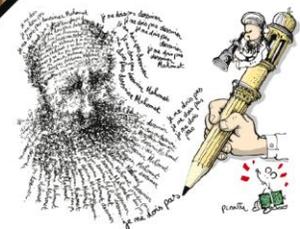
En 4^{ème}

Rire de tout ?

Peut-on rire du physique des gens, du malheur des autres, des pauvres, des riches, des vieux, des jeunes, des politiques, des blondes, de soi-même, de Dieu... ? Certains rires peuvent être dégradants si on se moque d'autrui pour l'offenser ou l'humilier. Tout dépend du contexte mais aussi de l'intention. Ce n'est pas parce qu'on traite un sujet à travers l'humour qu'on est méprisant ou insultant.



Rire du roi
Philippe IV le Bel, roi de France de 1285 à 1314, est ici caricaturé sous la forme d'un âne méchant et pervers dont les six lettres du nom, Fauvel, sont les initiales de six vices : Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété (Velléité), Envie, Lâcheté. Des scandales privés ou politiques ont fait de lui un roi indécis, cible de la caricature.
» Maître de Fauvel, « Conseil présidé par Fauvel », fol. 15 du *Roman de Fauvel* par Gervais du Bus et Raoul Chaillou de Pesstain, début XIV^e siècle



Le dessin subversif
Alors que la publication de caricatures du prophète par *Charlie Hebdo* fait polémique, le journal *Le Monde* met à la une ce croquis de Plantu : « Je ne dois pas dessiner Mahomet... » Plantu utilise la micrographie développée dans la culture islamique pour dessiner ce qui, aux yeux de certains, ne doit pas être représenté.
» Plantu, dessin paru à la une du *Monde*, 3 février 2008



Caricatures
Louis-Philippe est caricaturé ici en Gargantua avec une tête en forme de poire dévorant les écus arrachés au peuple dans la misère. Cette lithographie a entraîné la condamnation du dessinateur Honoré Daumier et de l'imprimeur pour « excitation à la haine et au mépris du gouvernement du Roi, et offenses à la personne du Roi ».
» Honoré Daumier, *Le roi Louis Philippe caricaturé*, lithographie publiée dans le journal *La Caricature*, 16 décembre 1831

Débat :
-Peut-on rire de tout ?

Réflexion :
- Commentez cette citation de l'humoriste Pierre Desproges : « On peut rire de tout mais pas avec tout le monde ».

En 4ème

Peut-on tout tolérer ?

Tolérer c'est admettre chez l'autre une manière de penser ou d'agir différente de la sienne. C'est, par exemple, respecter la liberté d'autrui en matière de religion ou d'opinions politiques. Mais peut-on tout tolérer ?

Voltaire : pas de tolérance pour les intolérants

« Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants, ni intolérables »
Traité sur la tolérance, 1763
► Pierre-Michel Alix, Portrait de Voltaire, Dédié à Belle et Bonne Fille adoptive de Voltaire, 1791

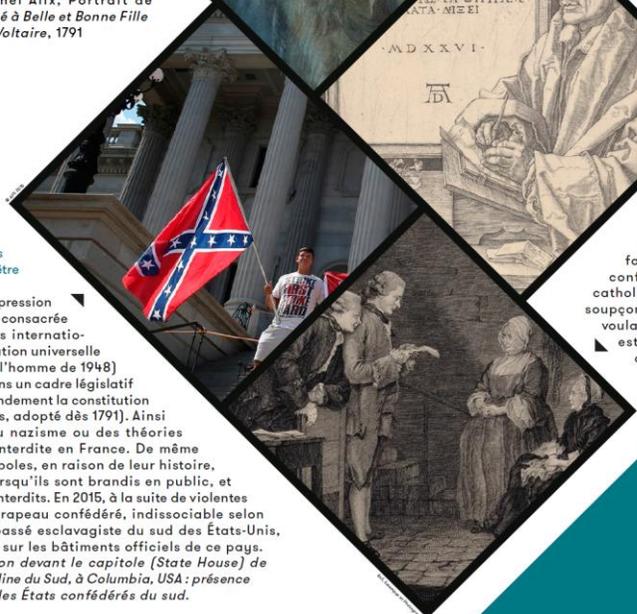


Tolérance et humanisme
Les notions de liberté et de tolérance s'enracinent profondément dans la pensée humaniste qui se développe en Europe à la Renaissance.
► Albrecht Dürer, Erasmus de Rotterdam, 1526



Toutes les idées peuvent-elles être affichées ?

La liberté d'expression est une valeur consacrée par des textes internationaux (Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948) ou inscrite dans un cadre législatif (Premier amendement la constitution des États-Unis, adopté dès 1791). Ainsi l'apologie du nazisme ou des théories racistes est interdite en France. De même certains symboles, en raison de leur histoire, font débat lorsqu'ils sont brandis en public, et peuvent être interdits. En 2015, à la suite de violentes émeutes, le drapeau confédéré, indissociable selon certains du passé esclavagiste du sud des États-Unis, a été interdit sur les bâtiments officiels de ce pays.
► Manifestation devant le capitole (State House) de l'État de Caroline du Sud, à Columbia, USA : présence du drapeau des États confédérés du sud.



Défense de la liberté religieuse
L'affaire Calas (1761-1762) est un fait divers qui éclate sur fond de conflit religieux entre protestants et catholiques. Jean Calas, protestant, est soupçonné d'avoir assassiné son fils, qui voulait se convertir au catholicisme. Il est condamné. Voltaire s'engage à obtenir la révision du procès en publiant, en 1763, son Traité sur la tolérance.
► Jean-Baptiste Delafosse, La Malheureuse Famille Calas, d'après un dessin de Louis Carrogis, dit Carmontelle, 1765

Débat :
- Sous prétexte de laïcité, toutes les opinions peuvent-elles être tolérées ?

➤ Lutte contre les dérives sectaires.

En 4ème

Tuer au nom de Dieu ?

Les religions sont censées relier les hommes mais elles les opposent parfois dans des combats mortels. La religion peut aussi être utilisée par des dirigeants politiques pour renforcer leur pouvoir et servir leurs intérêts. Faire cohabiter les croyances et les convictions, religieuses, philosophiques ou politiques sans fanatisme, dans le respect mutuel, tel est l'objectif d'une république laïque.

III^e croisade : Richard Cœur de Lion assiste à l'exécution de prisonniers turcs

Pour le pape, la croisade est le moyen de rassembler sous la bannière de l'Église la chevalerie d'Occident et d'imposer sa prééminence sur toute la chrétienté. Huit croisades se succèdent entre 1095 et 1270. Elles engagent plusieurs milliers de chrétiens et font autant de victimes. Les relations entre chrétiens d'Occident, chrétiens d'Orient et musulmans en ont été historiquement marquées.

› Sébastien Mamerot, *Les Passages d'Outremer faits par les Français contre les turcs depuis Charlemagne jusqu'en 1462*, 1475

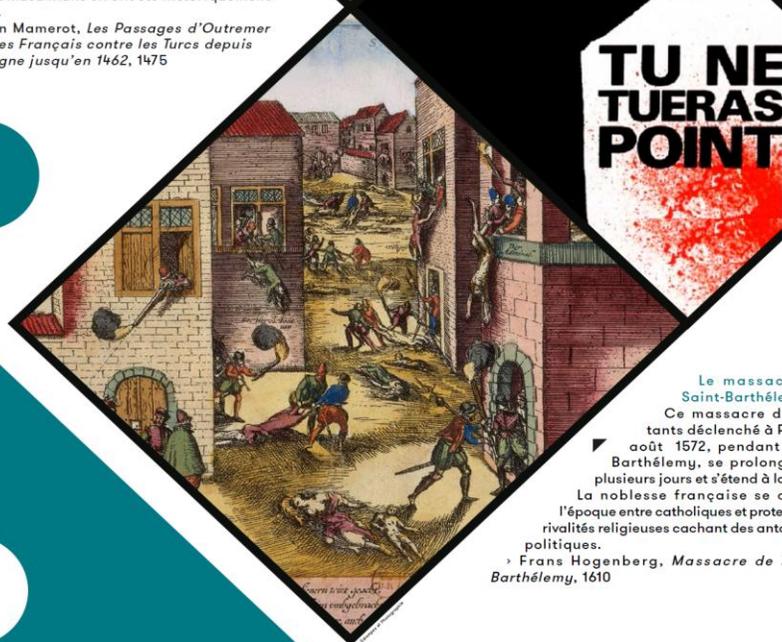


Quand Dieu donne son avis Dans la tradition hébraïque, comme dans la tradition chrétienne, Dieu a dicté à Moïse ses commandements, parmi lesquels « Tu ne tueras point ».

Le respect de la vie humaine est une valeur partagée par toutes les religions ; il est donc pour le moins paradoxal de prétendre tuer au nom de Dieu.

► Affiche du film *Tu ne tueras point* de Krzysztof Kieślowski, 1988

TU NE TUERAS POINT



Le massacre de la Saint-Barthélemy

Ce massacre de protestants déclenché à Paris le 24 août 1572, pendant la Saint-Barthélemy, se prolonge durant plusieurs jours et s'étend à la province. La noblesse française se déchire à l'époque entre catholiques et protestants, ces rivalités religieuses cachant des antagonismes politiques.

› Frans Hogenberg, *Massacre de la Saint-Barthélemy*, 1610

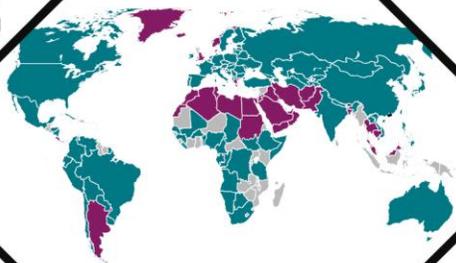
Débat :
- Peut-on tuer au nom de Dieu ?

En 3ème

La laïcité, principe universel ?

La laïcité est en contradiction avec l'existence d'une religion d'État. Depuis la Révolution et après bien des conflits, la laïcité s'est imposée en France par la loi. La plupart des régimes démocratiques se sont adaptés à l'évolution de la société et la référence de l'État au religieux s'y est progressivement effacée, ou est devenue symbolique (Royaume-Uni).

Carte de la laïcité dans le monde, 2014



● État sans religion d'État
● Religion d'État
● Ambigu ou sans donnée

L'Alsace et la Moselle, des exceptions françaises

Le principe de séparation des Églises et de l'État ne s'applique pas en Alsace et en Moselle : y subsiste le Concordat de Napoléon. Cette exception résulte de l'annexion de cette région par l'Allemagne entre 1870 et 1918, c'est-à-dire au moment où la loi de 1905 est adoptée en France.

Ces prêtres se rendent sur la tombe du soldat inconnu ainsi qu'à l'Élysée pour défendre leur rattachement à l'État français.
Prêtres alsaciens à l'Élysée, juin 1922

Aux États-Unis

Le premier amendement de la constitution américaine (1791) garantit la séparation des Églises et de l'État fédéral. Il précise en outre que « le Congrès n'adoptera aucune loi concernant un établissement religieux ou prohibant le libre exercice de la religion. » Mais Thomas Jefferson, troisième président des États-Unis, ajoute : « (...) tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables. »
Adolphe Maurin, *Les Présidents des États-Unis, dédié à leur ami le Général Lafayette*, 1824

En Turquie

C'est en 1927 qu'est aboli l'article mentionnant que la religion de l'État est l'islam. Toutefois l'État turc organise et contrôle la communauté des croyants. L'objectif des fondateurs de la République turque était d'éviter que la religion ne s'érige en contre-pouvoir.
Mustafa Kemal dans une école, 1930

Débats :
- La laïcité doit-elle être imposée partout dans le monde ?
- L'Alsace et la Moselle doivent-elles conserver leur statut particulier ?

Conditions de réussite

Présence d'un modérateur ouvrant et clôturant le débat, distribuant, régulant, relançant la parole

Le professeur ou un élève

Evaluation par le professeur, Autoévaluation, par les modérateurs, les débatteurs adverses

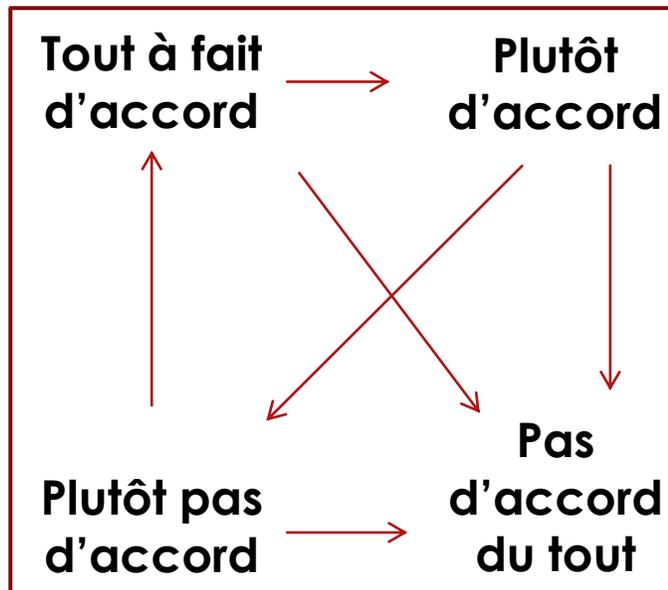
Choix de la question débattue

Aménagement de l'espace en U, en cercle

Donner des rôles :
Modérateur,
secrétaire
de séance

Implication des élèves

Une démarche : « les quatre coins »



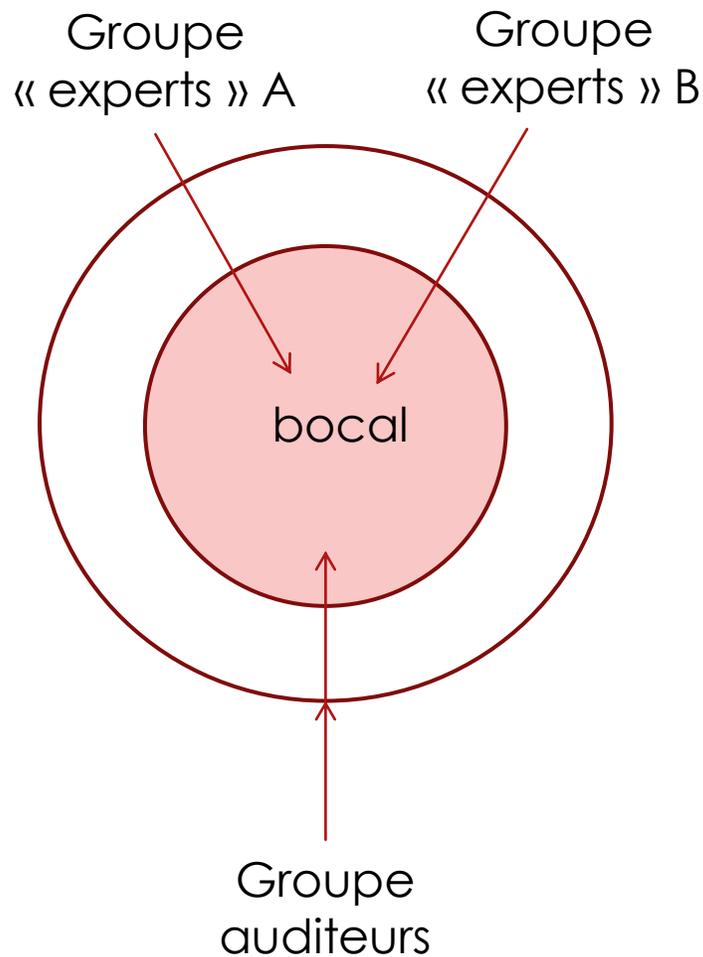
Les élèves sont :

- confrontés à une affirmation
- doivent se positionner dans un des quatre coins de la salle de classe selon qu'ils sont « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt pas d'accord » ou « pas d'accord du tout ».

Chaque groupe travaille ensuite à la construction d'un argumentaire à l'appui du point de vue choisi.

- Présentation des argumentaires à l'oral (désigner un ou plusieurs rapporteurs si nécessaire)
- Changement de la position initiale ou pas.
- Rédaction d'une synthèse présentant les quatre arguments les plus importants à l'appui de son point de vue.
- Ce type de débat peut être particulièrement pertinent pour faire émerger des représentations et travailler à leur mise à distance.

Une démarche : « le bocal »



La classe est divisée en trois groupes :

- deux groupes « d'experts » (qui ont chacun travaillé un argumentaire pour étayer un point de vue, assigné ou choisi, sur la question débattue)
- un troisième groupe d'élèves « auditeurs ».

Les chaises sont réparties en deux cercles concentriques (le premier cercle constitue le « bocal » où ont lieu les échanges ; le cercle extérieur est occupé par le reste de la classe).

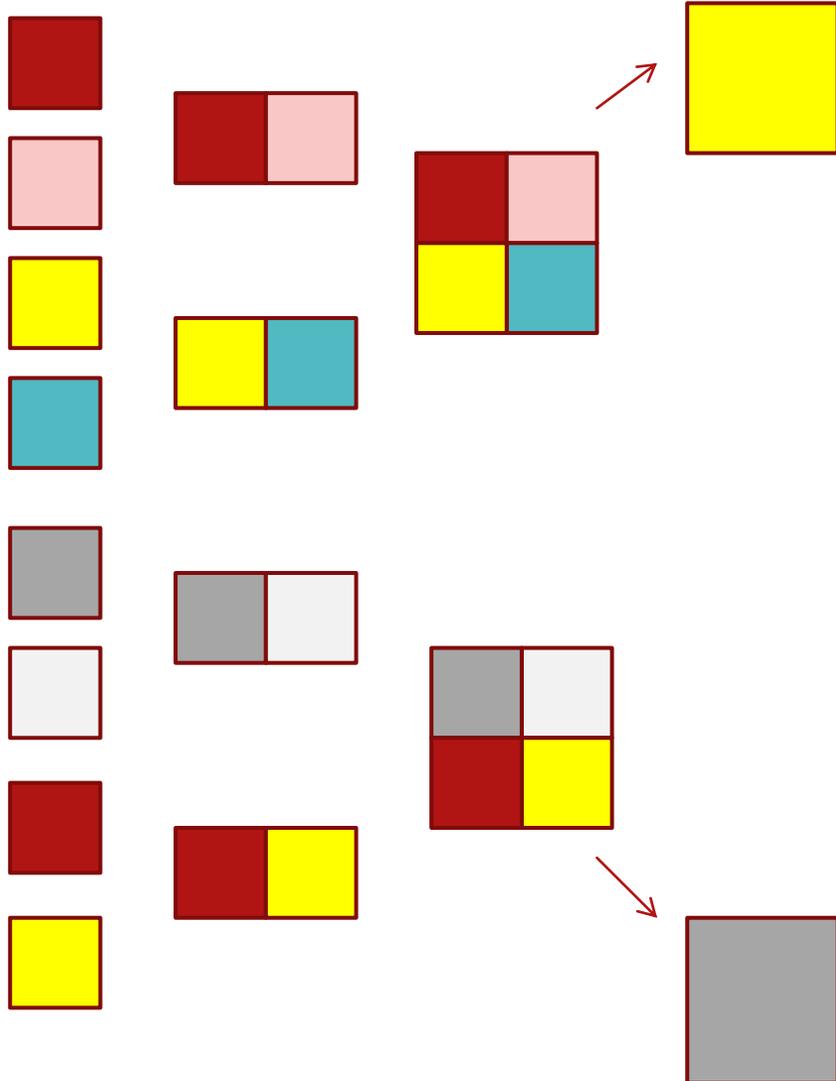
Les deux groupes « d'experts » se succèdent d'abord dans le « bocal » pour présenter leurs arguments et les affiner par la discussion.

C'est ensuite au tour des élèves « auditeurs » de pouvoir occuper le « bocal » pour réagir aux arguments présentés par les « experts ».

Cette succession peut être répétée plusieurs fois (on peut diviser le débat en familles d'arguments ou l'orienter en fonction de l'évolution des argumentaires).

Une variante consiste à former le « bocal » avec 10 chaises, 3 pour chaque groupe d'élèves « experts » et 4 pour les élèves « auditeurs ». Les 6 élèves « experts » présentent leur argumentaire, avec une phase de réfutation, puis restent dans le « bocal » tout au long du débat. Des élèves « auditeurs » peuvent se succéder pour intervenir sur 3 des 4 chaises restantes. Une chaise reste toujours libre et lorsqu'un élève « auditeur » vient s'y installer, un autre élève « auditeur » doit quitter le « bocal ».

Une démarche : « Pense seul, à deux, à quatre » (Think-Pair-Share)



Les élèves sont confrontés à la question à débattre et préparent individuellement un argumentaire.

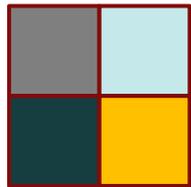
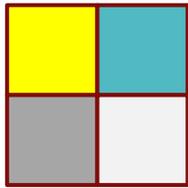
Ils confrontent ensuite leurs notes par binômes puis par groupes de quatre.

Lors de cette phase, ils décident du point de vue qu'ils vont défendre et précisent leurs arguments.

Enfin, chaque groupe présente sa position et les arguments principaux qui la soutiennent à l'ensemble de la classe.

On peut choisir la forme de l'interaction entre les groupes : lors de la présentation ou lors du bilan réflexif collectif. Certains élèves peuvent aussi être secrétaires de séance (consignation des argumentaires) ou évaluateurs afin d'éviter la succession chronophage des présentations fondées sur des argumentaires voisins. La présence d'une phase individuelle et de deux phases de groupes avec la perspective d'une tâche finale constitue une situation de communication qui permet une interaction réelle entre les membres des binômes et des groupes.

Une démarche : « Résolution de problèmes » (Problem solving debate)



Présentation
de la
question
débatue



Enjeux
principaux de
chaque
position



Possibilités de
changements



Plan
d'action

On constitue deux groupes de 4 élèves chacun. La question débattue doit impliquer une évolution possible (ex : « L'Union Européenne doit-elle instaurer la taxe Tobin ? »).

Les élèves interviennent en binômes de points de vue opposés.

Les deux premiers présentent la question débattue et les enjeux principaux de chaque position.

Les suivants expliquent pourquoi des changements doivent ou non intervenir.

Les derniers proposent un plan d'action.

Ce type de débat peut être particulièrement pertinent dans des situations de simulation et de jeu de rôles.

7) Proposition de séance par Anne Sophie Palfray, collège Havez, Creil

- **Objectif pédagogique** : Argumenter son point de vue.
- **Démarche** : Chaque élève visite l'exposition puis choisit le panneau qu'il trouve le plus intéressant. Il devra ensuite justifier son choix dans un écrit argumenté.
- **Prolongement possible** : Présentation devant la classe des choix effectués, notamment dans le cadre de la démarche de la clarification des valeurs en EMC.

8) Proposition de séance par Anne Sophie Palfray, collège Havez, Creil

- **Objectifs pédagogiques** : Acquérir des connaissances sur la laïcité ; hiérarchiser l'information ; questionner.

- **Démarche** :

- 1^{ère} étape : Les élèves visitent l'exposition puis par groupe de deux ils doivent créer deux questions (avec leurs réponses) à destination d'élèves du même niveau ou de niveau inférieur.

- 2^{ème} étape : Les élèves reviennent visiter l'exposition afin de répondre au questionnaire réalisé par leurs camarades.